

## A GAP LE PROCÈS DES « 7 DE BRIANÇON »

Quatre français, deux suisses et une italienne, âgés de 22 à 52 ans sont accusés « d'aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire national » en « bande organisée ». Ils risquent jusqu'à 10 ans de prison et une amende de 750 000€.

Le 22 avril ils participaient, avec 150 personnes, à une marche de solidarité, en protestation contre les Identitaires, qui a permis à des migrants de franchir la frontière. « *Fallait il qu'ils les chassent de la manifestation ?* » a plaidé leur avocat.

« *Face à la militarisation de la frontière et la présence des identitaires, nous avons juste fait notre devoir : aider des gens qui risquaient leur vie dans la neige* » Dit l'un des accusés, il fait partie de montagnards qui, depuis près de 2 ans, sauvent des vies en secourant les migrants en perdition sur les sentiers frontaliers d'altitude.

Et un témoin : « *Comme chirurgien, moi j'ai sauvé des doigts de pieds gelés et évité des amputations*

*mais je n'ai sauvé la vie d'aucun migrant, eux, oui. Tout l'hiver c'est l'action des maraudeurs bénévoles (dont certains prévenus) qui a limité la casse dans la montagne, sans eux nous aurions peut-être eu 25 morts au lieu de trois* ».

Jugement le 13 décembre.

## Les 10 et 11 décembre, une conférence solennelle des Nations Unies réunie à Marrakech doit signer un « PACTE MONDIAL POUR UNE MIGRATION SÛRE, ORDONNÉE ET RÉGULIÈRE »

Ce texte permettra-t-il aux personnes quittant leur pays pour fuir persécutions, guerres et misère un parcours plus sûr et un traitement plus humain ?

Le forum social mondial des migrations, réuni à Mexico du 2 au 4 novembre, a analysé ce pacte :

La nécessité d'un cadre international qui garantit et protège les droits des migrants en application de l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme est certaine et reconnue par tous, mais le texte adopté ne sera pas contraignant pour les Etats et contient des points inquiétants :

- la gestion uniformisée et commune des données, y compris biométriques, des migrations
- la légitimation de la détention des migrants en centre de rétention
- la mise en place d'un cadre favorisant les plus forts sans garantie pour les plus vulnérables qui permet l'immigration choisie utile aux pays du Nord

Face aux défis migratoires d'aujourd'hui, aux discours discriminatoires et racistes, les organisations de la société civile réunies à Mexico réaffirment leur attachement aux droits fondamentaux des personnes migrantes et aux valeurs de solidarité et d'égalité de tous.

Que ce soit sur les îles grecques transformées en hotspots, à la frontière gréco-turque, au nord du Maroc, à la frontière avec l'Espagne, en haute mer au large des côtes lybiennes, le constat demeure : **Les mesures mises en œuvre par les Etats européens et africains en Méditerranée visent notamment à décourager l'arrivée sur leur territoire de personnes en quête de protection, quelque soit les coûts financiers et humains, et cela en violation des conventions internationales de protection des droits humains et au mépris de toute considération humanitaire.**

